

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	48

CONVOCATION

Datée	Du 08/11/24
Affichée	Le 08/11/24

OBJET

Budget Général – Décision  
Modificative n° 3 – TVA  
relative à l'opération de  
construction du complexe  
culturel – Risle en scène

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 8 novembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique LORMEAU a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents** : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAU, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs** : François BRIZARD a donné pouvoir à Christian BARBIER  
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER  
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

**Représenté** : Daniel MARIE est représenté par Alain TESSIER

**Absents excusés** : Didier PITOU, Nadège TROUILLET, François HUREL, Jacky DE TAEVERNIER

**Absentes** : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT, Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances expose aux membres du Conseil que l'opération de construction du complexe culturel, avait fait l'objet d'une récupération de la TVA par la voie fiscale.

A l'occasion de la déclaration d'achèvement de travaux, les services fiscaux ont demandé à ce que le projet récupère la TVA par le biais du FCTVA.

Il convient par conséquent de rembourser la TVA perçue sur l'intégralité du projet ces quatre dernières années et de procéder à une demande de FCTVA.

Afin de procéder à ces écritures avant la fin de l'exercice, il convient de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

Budget général DM 3		TVA de l'opération complexe culturelle		
INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition
Dépenses	21	21314	Bâtiments culturels et sportifs	1 800 000 €
	21	2188	Autres immobilisations	-30 000 €
	<b>Total Dépenses d'investissement</b>			<b>1 770 000 €</b>
Recettes	10	10222	FCTVA	1 770 000 €
	<b>Total Recettes d'investissement</b>			<b>1 770 000 €</b>
<b>Equilibre de la section</b>				<b>0€</b>

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales
- Vu la délibération n ° 2024-04-04-065 du Conseil Communautaire en date du 04 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 du budget général
- Considérant la nécessité de rembourser la TVA perçue sur l'opération du complexe culturel par la voie fiscale et de faire une demande de FCTVA

**Le Conseil après en avoir délibéré :**

- **VOTE** la décision modificative n ° 3 au Budget Général  
comme présentée ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits **21 NOV. 2024**  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme **21 NOV. 2024**

Acte reçu en préfecture le **21 NOV. 2024**  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire **21 NOV. 2024**

Le Président,  
Jean SELLIER

